



**BPJEPS** *LTP*

**DOSSIER  
D'INFORMATIONS**

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Former et accompagner** le stagiaire dans la **mise en œuvre** de son **projet professionnel**.
- Permettre aux stagiaires de **développer des compétences** pour :
  - **Concevoir un projet de promotion** pour sa structure.
  - **Participer au fonctionnement de la structure.**
  - **Conduire des actions d'animation dans le champ du loisir tous publics.**
  - **Prendre en charge un groupe. Assurer la sécurité d'un lieu de pratique.**
  - **Assurer la sécurité des pratiquants** dont il a la charge.

## DURÉE DE FORMATION

Le nombre d'heures est de **826h en organisme de formation** et de **826h en stage**.

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

- **Les UC1 et UC2** – « un projet d'animation » sont évaluées par une commission d'évaluation composée de deux professionnels.
- **L'UC3** – « Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM). » se décompose par la réalisation d'un document écrit suivi d'un oral face à deux évaluateurs.
- **L'UC4** – « Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » est évaluée en structure d'alternance et se décompose par la production d'un document écrit et par une mise en situation professionnelle suivi d'un oral, face à deux évaluateurs.

## ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux **personnes en situation de handicap**. Les **tests d'entrée en formation**, le **curriculum de formation** et les **épreuves d'évaluation certificative** peuvent être **aménagés** par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Hauts de France.

*\*Voir fiche procédure « demande d'aménagements des personnes en situation de handicap »*

## CONTENU DE LA FORMATION

- **Nombre d'heures totales : 1652h** (dont **826h** en centre de formation et **826h** dans la structure d'alternance).
- Unités capitalisables à valider au cours de la formation :
  - **UC 1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
  - **UC 2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
  - **UC 3** : Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)..
  - **UC 4** : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs tous publics ».

## ORGANISATION DE LA FORMATION

Un stage sera réalisé sous le tutorat de professionnels, du domaine de l'animation, **d'un niveau au moins équivalent au BPJEPS, et de niveau 4, et d'une expérience professionnelle dans l'animation d'une durée minimale de 1 ans.**

**ATTENTION** : La structure d'alternance doit respecter les attentes de la formation dans les différents domaines d'action.

## MÉTHODES MOBILISÉES

Les méthodes pédagogiques dites « **actives** » sont privilégiées afin de mettre chaque apprenant au cœur de son apprentissage.

Mais d'autres méthodes sont employées telles que des travaux individuels ou de groupe, des recherches d'informations, des débats, des exposés interactifs, des démonstrations, des cours pratiques, des études de cas, des cours magistraux, ou encore des mises en situation.

## ACCÈS A LA FORMATION

- Nombre de places : 22 stagiaires maximum.
- Être âgé de 18 ans à la fin de l'année civile, de l'année de formation.

### Prérequis :

- Fournir le PSC 1 ou équivalent et son éventuelle attestation de formation continue.
- Justifier d'une expérience d'au moins 200 heures dans le milieu de l'animation.
- Satisfaire aux épreuves de sélection organisées par l'organisme de formation.

Le candidat devra joindre les attestations et justificatifs dans son dossier d'inscription.

## SÉLECTION

- **Les tests de sélection :**
  - Ils comprennent des épreuves écrites : QCM.
  - Un entretien individuel de motivation permettant de déterminer les objectifs personnels et professionnels du candidat.

## DÉLAI D'ACCÈS

Le candidat doit retourner son dossier d'inscription complet, au moins 1 mois avant le début de formation.

## COÛT DE LA FORMATION

### Frais de dossier :

- Comprenant les tests de sélection et de positionnement :  
**45,00 EUROS**

### Frais pédagogique :

- Financement personnel : se rapprocher de l'organisme de formation
- **Possibilité de prise en charge du coût de la formation via l'apprentissage** : se rapprocher de l'organisme de formation.
- Financement employeur : se rapprocher de l'organisme de formation.

## TESTS DE POSITIONNEMENT

### Objectif :

- Proposer un parcours individualisé de formation incluant des **propositions d'allègements et/ou de renforcement de séquences de formation**. Si le candidat devait être allégé de séquences de formation, il devra toutefois se présenter aux épreuves certificatives.

### Modalités :

- Après son inscription, le candidat recevra un **dossier de positionnement** dans lequel il sera invité à **situer ses connaissances et compétences** à partir de son **parcours professionnel** et de ses **expériences**. L'ensemble des informations demandées dans le dossier servira de base pour les entretiens.

**La signature du document de synthèse du positionnement contractualisera le parcours de formation entre le stagiaire et l'organisme de formation.**

## CONTACT

### Secrétariat –

**Téléphone :** 09 51 73 75 55

**Mail :** [secretariat.forme@gmail.com](mailto:secretariat.forme@gmail.com)

### Responsable pédagogique – Camille BONNEAU

**Téléphone :** 06 95 59 42 53

**Mail :** [forme.camille.bonneau@gmail.com](mailto:forme.camille.bonneau@gmail.com)

### Association FORME –

**Adresse postale :** 54 Avenue de Flandre, 60190 Estrées-Saint-Denis

**Site internet :** <https://associationforme-bpjepps-oise.fr>